



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Réforme du 3e cycle des étudiants pharmaceutiques

Question écrite n° 3491

### Texte de la question

M. Fabrice Roussel attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la réforme du 3e cycle des étudiants pharmaceutiques (R3C). Il a été interpellé par l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France sur cette réforme initiée en octobre 2016 ayant pour but la création du diplôme d'études spécialisées (DES) au sein des différentes filières pharmaceutiques. Cette troisième année doit permettre aux étudiants d'obtenir les clés nécessaires pour entrer sereinement dans la vie professionnelle, alors qu'ils souffrent aujourd'hui d'une approche trop centrée sur la théorie, avec des maîtres de stage non formés à l'encadrement et à l'accompagnement d'une 6e année d'officine. Par ailleurs, pour réaliser cette année, les étudiants en pharmacie ne bénéficient d'aucune aide pour se déplacer ou se loger. La création d'indemnités de logement et de transport, initiée par la réforme, représente, elle aussi, un grand intérêt car elle permettrait une répartition plus homogène des professionnels de santé sur le territoire français, dans un but de garantir l'accès aux soins pour toutes et tous. Enfin, les futurs pharmaciens d'officine attendent également, avec cette évolution, une revalorisation du statut, permettant au métier d'être davantage attractif, ainsi que la revalorisation de l'indemnité de stage. Les étudiants en pharmacie attendent réellement cette réforme. Il lui demande de communiquer la date d'application de la réforme du 3e cycle des études pharmaceutiques.

### Texte de la réponse

La réforme du 3e cycle des études de pharmacie représente un enjeu majeur pour l'évolution de la démographie pharmaceutique et pour l'attractivité de la profession. Elle est au cœur des préoccupations ministérielles et fait actuellement l'objet de concertations avec différents acteurs du secteur pharmaceutique. Conformément aux annonces faites par les cabinets des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur en décembre 2024, la réforme aboutira à la création de deux diplômes d'études spécialisées courts d'une durée de 12 mois, pour chacune des filières officine et industrie. Elle s'accompagnera d'une rénovation des maquettes de formation, selon une approche par compétences, et d'une augmentation de la période de stage. Les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur sont également particulièrement attentifs aux demandes des acteurs quant à l'évolution du statut et de la rémunération de l'étudiant en stage officinal, ainsi qu'à l'accès à une indemnité forfaitaire de transport. Ils sont également sensibles à la nécessité d'améliorer la formation des futurs pharmaciens officinaux pour qu'elle réponde aux réalités de l'exercice, y compris en milieu rural. Les services des ministères poursuivent actuellement le travail avec les parties prenantes pour que cette réforme puisse se mettre en place dans les meilleurs délais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fabrice Roussel](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3491

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire** : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [28 janvier 2025](#), page 366

**Réponse publiée au JO le** : [1er juillet 2025](#), page 5857